



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire.

Présents :

Monsieur Philippe PIGEAU, Madame Nadège CANTIER, Monsieur Christian LANDRE, Madame Gilda SARANDAO, Monsieur Michel BONNEAU, Monsieur Bernard MICHELOT, Madame Monique LATTARD, Madame Anne GALLO, Madame Jocelyne BERESINA, Madame Manuela ROMERO, Monsieur Mickaël CHEVALIER, Madame Josette DESVIGNES

Pouvoirs :

Monsieur Abdelkrim MAY donne pouvoir à Madame Nadège CANTIER, Madame Elfrida SERVILLE donne pouvoir à Monsieur Michel BONNEAU, Madame Lucette ALAIN donne pouvoir à Madame Jocelyne BERESINA, Monsieur Roland FUCHET donne pouvoir à Madame Josette DESVIGNES

Absents :

Madame Marie-Thérèse MUNOZ, Monsieur Ali TAIEB BOUHANI, Madame Adeline CASTANO, Monsieur Sovanavy CHHIM, Monsieur Pierre MOURON, Madame Maria Silvia MONTEIRO, Monsieur Rabah DJEDDOU

Monsieur Mickaël CHEVALIER est désigné secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 16

Finances

D2025_52 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - AMENAGEMENTS DES BORDS DU LAC DE TORCY - RIVE URBAINE - PLATELAGE QUEUE DU ROUPILLOT

Monsieur Michel BONNEAU, 4ème adjoint, expose que, dans le cadre des aménagements des bords du lac, côté rive urbaine, la commune a sollicité Voies Navigables de France (VNF) afin d'obtenir une subvention.

Le cadre réglementaire de VNF permet uniquement d'intervenir sur des opérations concernant son domaine public.

Aussi, dans le cadre du projet global d'aménagements des bords du lac, il est envisagé d'intervenir sur une partie du domaine VNF avec l'installation de platelages en bords de lac, afin de permettre la création d'un point de vue panoramique au bout de la queue du Roupillot pour valoriser la promenade paysagère et le lac.

Ce point de vue panoramique sera à la fois un lieu d'observation de la biodiversité et un lieu de détente pour les promeneurs. Accessible et sécurisé, il s'insère dans un projet

incluant un parcours santé, un parcours pédagogique et des zones sportives et d'aires de jeux.

VNF a confirmé son souhait d'intervenir sur cette partie du projet selon le plan de financement dédié à l'opération suivant :



Dépenses PROJET PLATELAGE	Montants HT
Travaux:	34 000,00 €
<i>platelage bois</i>	
<i>panoramas</i>	18 000,00 €
<i>5 chaise longue</i>	6 000,00 €
<i>terrassement et</i>	
<i>structure sols</i>	
<i>cheminement</i>	10 000,00 €
Total dépenses HT	34 000,00 €

Recette PROJET PLATELAGE	Montant	Pourcentage
Europe	13 600,00 €	40%
VNF	10 000,00 €	29,41%
Département (AAP24)	782,00 €	2,30%
Autofinancement	9 618,00 €	28,29%

Il convient également de mettre à jour le plan de financement global du projet comme suit :

Dépenses GLOBALES	Montants HT
Acquisition	N-C
Etude faisabilité	10 000,00 €
Travaux :	1 370 000,00 €
<i>mobilier - signalétique</i>	170 000,00 €
<i>Reprise du cheminement (2,5km)</i>	500 000,00 €
<i>espaces sportif</i>	250 000,00 €
<i>Aires de jeux</i>	250 000,00 €
<i>Plantations</i>	200 000,00 €
Honoraires MOE,	80 000,00 €
Etudes/Divers	40 000,00 €
Total dépenses HT	1 500 000,00 €

Recettes GLOBALES	Montant	Pourcentage
Europe (FEADER urbain)	600 000,00 €	40,0%
Département (AAP24)	35 000,00 €	2,3%
VNF	10 000,00 €	0,7%
Autofinancement	855 000,00 €	57,0%
Total recettes	1 500 000,00 €	100%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des transports, notamment les articles L.4311-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France ;

Vu la délibération D2025-035 du 09 avril 2025 concernant le projet d'aménagements des Bords du Lac – Rive Urbaine ;

Considérant la nécessité pour la commune de mettre à jour le plan de financement de l'opération spécifique et le plan de financement global du projet ;

Entendu le rapport de Monsieur Michel BONNEAU, 4^{ème} adjoint, et sur sa proposition ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **DE VALIDER** le projet ainsi que son plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

Article 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 10 000€ auprès de VNF

Article 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et à engager les démarches nécessaires.

Le Conseil municipal adopte, à la majorité.

Détail des votes :

14 Pour

2 Contre

Monsieur Roland FUCHET, Madame Josette DESVIGNES

Le Maire,
Philippe PIGEAU



Mickaël CHEVALIER,
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Mickaël CHEVALIER.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le14.OCT.2025.....
et publié, affiché ou
notifié le14.OCT.2025.....
Le Maire,

